

Antenne relais

Projet d'installation d'une antenne relais (p3)



A Saintines...

Les Jardins du Plateau Picard (p10)



Travaux 2021

Réhabilitation rue Edouard Collas et construction de la salle des fêtes (p5)

Horaires provisoires d'ouverture de la Mairie

Mardi 15h - 19h*

Jeudi 9h - 12h

Vendredi 14h - 17h

Samedi 9h - 12h

Accueil téléphonique tous les jours sauf le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

*Pendant la période du couvre feu, la mairie sera ouverte le mardi de 15h à 18h.



DESMOULINS Jean-Pierre
Maire

Directeur de la publication
[DESMOULINS Jean-Pierre](#)

Rédaction

ANDRE Sébastien
DEBRAY Delphine
RIBOULEAU Geneviève
COPIGNY Jeanine
CONNELL Sandrine
DUQUENNE Julien
ALVES Corinne
LEDUC Jessica

Conception

ANDRE Sébastien

Mairie de Saintines
2 place Foch
60410 Saintines
03.44.40.97.06
03.44.40.99.27 (fax)
mairie@saintines.fr

Madame, Monsieur, chers administrés

2020, année épidémique ... A l'été et l'automne derniers, c'est peu dire que la prise de fonction des nouveaux maires et de leur équipe municipale a été plus que chahutée.

Dans un état d'urgence sanitaire quasi permanent, les élus ont dû faire face avant tout à **l'urgence des besoins** pour l'application des protocoles sanitaires renforcés :

- achat de masques, permanences téléphoniques et en présentiel pour les plus vulnérables et en situation de précarité
- organisation des besoins alimentaires, pharmaceutiques, etc.
- mise en place des mesures dans les écoles, aménagements, personnel supplémentaire, achat de produits de désinfection, etc.

Nous continuons à **mener les actions d'information** en diffusant en porte à porte et par tous nos moyens de communication les messages de prévention et de soutien à nos citoyens. La mairie et l'agglomération sont plus que jamais les partenaires de l'Etat pour poursuivre la lutte contre la covid-19. Depuis le début de la crise, ils sont la cheville ouvrière de la logistique en relayant les messages d'organisation. C'est pourquoi, au moment où se met en place la **vaccination anti-covid 19**, grâce à la prouesse scientifique mondiale, les communes sont parties prenantes de la campagne nationale de vaccination du public prioritaire en recensant les personnes par catégorie d'âge.

Nous avons envisagé d'inscrire les personnes (**sans commodité de déplacements**) entrant dans les critères d'ayant droit par le biais de notre secrétariat. Notre intention était de **les transporter gratuitement** jusqu'à la plateforme de vaccination par petit groupe tout en respectant les distanciations et mesures barrières, mais, malheureusement, la difficulté d'approvisionnement des vaccins nous a freinés dans notre démarche.

La crise sanitaire génère de nombreuses **dépenses supplémentaires** au-delà de la mise en œuvre des besoins en tout genre par nos services et nos élus. **L'épidémie coûte cher** ; la situation financière des communes et des intercommunalités **se dégrade**. L'Etat doit les soutenir, d'une part, en leur remboursant les sommes engagées pour protéger la population et, d'autre part, en compensant à l'euro près la **perte des recettes fiscales**, ce qui **n'est pas** le cas aujourd'hui.

Nous avons, malgré cette crise épidémique sans précédent, poursuivi notre programme d'investissements en contribuant très largement à alimenter **le plan de relance** à l'échelle de notre petite commune :

- **réhabilitation de la rue Edouard Collas** avec des travaux sur les différents réseaux (eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales), le tout finalisé par des travaux de voirie et trottoirs
- second volet avec **la réalisation de notre future salle** multifonctions intercommunale sachant que le cap de toutes les démarches administratives est arrivé à terme. Les travaux débuteront **mi-février** et devraient s'achever en **mars 2022**.

J'en profite pour remercier mes adjoints, les élus et le personnel communal qui œuvrent pour répondre aux mieux à vos attentes. Je reste à votre écoute si besoin en prenant rendez-vous auprès de notre secrétariat.

Votre Maire,
Jean-Pierre DESMOULINS

Horaires mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie ont de nombreuses fois changé ces derniers mois pour diverses raisons et nous le regrettons.

Depuis décembre, nous vous accueillons de nouveau aux heures et jours habituels.

Mardi de 15h à 19h*
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



Accueil téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
La mairie est fermée le mercredi.

L'agence postale et le dépôt de pain sont maintenus du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

Dépôt de pain : la vente de pain se fait uniquement sur réservation pour ne pas générer de perte. Vous pouvez commander la veille pendant les heures d'ouverture sur place ou au 03 44 83 14 92 afin de récupérer le lendemain votre pain ou vos viennoiseries.

Les commandes non honorées à plusieurs reprises ne seront plus prises en compte car restant à charge de la commune.

* Pendant la période du couvre feu, la mairie sera ouverte le mardi de 15h à 18h.

Installation d'une antenne relais

Depuis plusieurs semaines, nous vous sollicitons pour, ensemble, nous opposer à l'installation d'une antenne relais de l'opérateur Free Mobile.

En effet, Free prévoit la pose de cette installation sur un terrain privé rue Edouard Collas sachant que ce pylône fera 42 mètres de haut et servira au réseau 3G/4G.

Cette « œuvre gigantesque » a été acceptée par l'architecte des Bâtiments de France ! Un pylône peint en vert et bordé de végétation installé dans le périmètre de l'église et du donjon devrait-il s'intégrer dans cet environnement ?

Nous ne ferons pas de long discours sur les ondes électromagnétiques et la proximité des espaces dédiés à nos enfants comme l'aire de jeux, le city stade, le gymnase et les écoles ...

Devons-nous également évoquer l'impact sur le marché de l'immobilier proche et moins proche car avec une telle hauteur, nous serons nombreux à pouvoir contempler ce « monument ».

Considérant que le projet est de nature à porter atteinte à la salubrité publique, M. le Maire de Saintines est intervenu auprès du service instructeur de l'ARC et l'ABF afin de manifester un refus pour cette installation et, à l'unanimité, le conseil municipal a donné un avis défavorable afin de protéger la santé publique et l'environnement.

Un arrêté d'opposition aux travaux a été pris le 10/12/2020 et notifié à Free Mobile porteur du projet. Malgré ce refus, la société Free avait la possibilité de faire un recours jusqu'au 15 février 2021 (soit 2 mois après la notification de la décision).

Une motion a été prise lors du conseil municipal du 15 février 2021 pour s'opposer à cette installation.

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à nous opposer à cette installation. Pour cela, une pétition est à votre disposition en mairie au format papier pour signature.

Vous pouvez également la signer en ligne via le QR code ou en allant sur le site saintines.fr.

Vous rencontrez des difficultés pour signer la pétition en ligne? Un formulaire (plus simple) est disponible sur le site de la commune.



Pour info

Le 15 février, la commune de Saintines a été assignée au tribunal par Free Mobile afin de suspendre l'arrêté d'opposition aux travaux de construction de l'antenne relais.

Les avocats de l'entreprise Free Mobile souhaitent obtenir 5000€ de dommages et intérêts et 500€ par journée de retard.

VOUS ÊTES VICTIME
DE VIOLENCES CONJUGALES

APPELEZ LE

3919*

* appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe

Salle multifonctions intercommunale

Malgré la crise sanitaire, la mairie a progressé dans son projet de construction d'une salle multifonctions intercommunale. Cette salle, située face à l'usine FLAM'UP, permettra d'éviter les nuisances au voisinage et pourra ainsi être utilisée et louée plus facilement.

Le premier permis de construire avait été refusé par l'architecte des Bâtiments de France et le démarrage des travaux a pris 6 mois de retard.

Les entreprises ont répondu à l'appel d'offres en janvier et les marchés ont été distribués.

Les travaux ont pu démarrer en février et vont durer un peu plus d'un an.

Pour ces travaux, la commune de Saintines est candidate au programme d'insertion de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Des emplois de 3 mois, à raison de 39 heures par semaine, seront ainsi proposés entre mai et août pour travailler sur le chantier gros œuvre lors de la construction de cette salle. Aucune qualification n'est requise. Les candidats doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie de Saintines. Après cet appel à candidature, le service insertion de l'ARC statuera sur les candidats retenus et de plus amples renseignements leur seront communiqués.



Stationnement aux abords de l'école

Le stationnement aux abords de l'école est parfois difficile aux heures d'entrée et de sortie des enfants. Pour la sécurité de chacun et pour une circulation moins difficile, merci de privilégier le stationnement sur les places existantes avant de garer votre véhicule le long des murs des habitations ou sur le cheminement piéton de la sente des sports.



Travaux de réhabilitation de la rue Edouard Collas

Cette rue très passagère manque cruellement de sécurité car confrontée à des usagers qui ne respectent pas forcément la vitesse réglementée par le code de la route et **indéniablement** par un manque de trottoirs par endroit, une traversée par une sente piétonne et une piste cyclable menant vers toutes nos installations et écoles.

Ces travaux vont consister à **remédier à toutes ces failles**. L'idée première est **d'assurer la sécurité** des piétons, des usagers de la route tout en limitant la vitesse en effectuant les travaux suivants :

- réseaux souterrains remis aux normes et réparés sur les portions défailtantes
- bordures de trottoirs et caniveaux remplacés ainsi que les enrobés refaits
- création de deux écluses pour passage alterné ainsi qu'un plateau surélevé au croisement de la sente piétonne
- places de stationnement organisées **selon les emplacements disponibles**.

Ces travaux seront réalisés depuis le croisement de la rue Joliot Curie jusqu'au niveau de la ferme, y compris la voirie.

Les trottoirs en terre (rue Edouard Collas) jouxtant le lotissement rue Jules Lelarge (côté gauche en descendant) seront bitumés jusqu'à la jonction de la rue du Moulin Rouge.

J'en profite pour remercier le Conseil Départemental, partenaire de l'opération.

Le conseil municipal mènera une réflexion dans un prochain exercice pour faire chiffrer la continuité d'aménagement de la **rue Edouard Collas jusqu'au pont de l'Automne**.

Pour info

Le montant des travaux est de 215 000€ HT soit 258 000€ TTC, subventionné à 37% du montant Hors Taxes.

Déneigement des trottoirs

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Pour prévenir les risques de glissade et de chute, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs. Les mesures préventives consistent ainsi à retirer la neige et éventuellement saler ou sabler le trottoir en cas de gel.

Aucune réglementation générale n'impose de déneiger devant son habitation. Toutefois, le Maire, pour sa commune, peut prendre un arrêté pour prescrire aux riverains les mesures de déneigement nécessaires, ce qui est le cas pour Saintines.

En quoi consiste le déneigement ?

Le déneigement comprend l'élimination de la neige et le salage ou sablage en cas de verglas et ce, jusqu'à la limite du trottoir. Cette opération doit se faire sans obstruer les bouches d'égout car elles doivent rester totalement dégagées pour permettre l'écoulement des eaux.

Et en cas d'accident ?

En présence d'un tel arrêté, le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir. Ce dernier peut demander réparation de son préjudice en agissant contre le locataire ou le propriétaire de la maison ou, si l'immeuble est en copropriété, contre le syndicat des copropriétaires ou le

Faut-il déneiger devant chez soi ?

- La municipalité** gère en général le déneigement des voiries et des passages piétons
- Les gardiens d'immeuble** ou gérants de commerce ont l'obligation de débayer les accès aux portes
- Un arrêté municipal** peut imposer aux propriétaires comme aux locataires le déblayage de la neige et le salage ou le sablage des trottoirs
- Votre responsabilité** peut être engagée en cas d'accident devant chez vous

Le saviez-vous ?

- > Il est possible d'utiliser du **sel**, du **sable**, des **condres** ou même de la **sciure de bois** pour sécuriser vos accès.
- > Il est conseillé d'utiliser du **sable autour des plantations** et des arbres afin de ne pas abimer les racines avec le sel.
- > **Attention** à ne pas boucher les caniveaux, les bouches d'égout, les gouttières ou les canalisations afin de permettre l'écoulement des eaux.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Géné-Bien-être | @ministère-intérieur | @ministère-intérieur | www.intérieur.gouv.fr

Station d'épuration

Suite à plusieurs dysfonctionnements de la station d'épuration, une visite des installations a été faite en présence du prestataire (la SAUR), de l'ARC et des élus de Saintines.

Le fonctionnement et les causes des débordements ont été évoqués comme le passage de la centrifugeuse. Au sujet de cette dernière, nous vous informerons via nos différents supports de communication des dates de passage afin de prévenir d'éventuelles nuisances.

Nouveaux arrivants

Si vous venez d'emménager dans la commune, pensez à venir en mairie vous présenter et nous vous remettrons un livret avec de nombreux renseignements et numéros utiles.

Profitez de l'occasion pour remplir le formulaire RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) car les renseignements reçus nous permettront de vous contacter et de vous inviter aux différentes manifestations que nous organisons.

Distribution de masques par l'ARC aux enfants scolarisés

4 masques lavables ont été distribués par l'ARC aux enfants scolarisés à Saintines : 75 élèves du CP au CM2 ont reçu cette dotation.



Restauration scolaire

Le **nouveau protocole sanitaire** renforcé nous a **contraint d'organiser la restauration scolaire** sur deux sites. Divisé par groupe, tout en respectant la distance de 2 mètres, nous avons mis à disposition notre salle des fêtes (non utilisée actuellement). Après chaque repas, nos agents sont réquisitionnés pour assurer le nettoyage et la désinfection de toutes les parties communes, objets et accessoires touchés et utilisés par les enfants.

Pour info

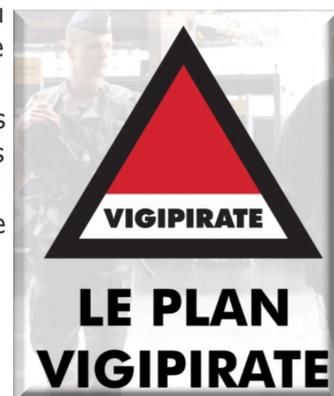
Distribution de masques lavables le 13 mars, de 10h à 12h dans la salle des fêtes

Plan Vigipirate - installation de barrières autour de l'école

Suite à l'attentat de Nice, le Premier Ministre a décidé d'élever le plan VIGIPIRATE au niveau "Urgence Attentat" sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre 2020.

A Saintines, des barrières ont été installées autour de la cour de l'école, ce qui gêne les piétons et les véhicules stationnant sur le parking mais la sécurité des bâtiments publics accueillant des enfants reste une priorité.

Pour plus de sécurité et depuis début décembre, des militaires de l'opération Sentinelle patrouillent quotidiennement sur la commune.



VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Pour géolocaliser les structures d'aide et d'information via la carte interactive Once Upon a Map®



Scannez ce QR code

Panneau Pocket

Depuis le lancement du système panneau pocket sur la commune en septembre 2020, la commune de Saintines a été mise 184 fois en favoris sur smartphones ou tablettes et, en moyenne, 2100 lectures par mois.

N'hésitez pas à faire connaître l'application autour de vous.

Depuis ce mois ci, nous avons également doté l'école Louis Collas d'un espace dédié. Mme la Directrice et les enseignants pourront vous communiquer leurs informations via ce système, en complément du blog.

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Pas de création de compte
Pas de récolte de données personnelles

Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !

- Evénements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Smartphone
Tablette
Ordinateur
app.panneaupocket.com

N°1 en France

Mettez en favoris votre lieu de résidence, le village de vos vacances, les communes de vos proches ...

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | © PANNEAUPOCKET 2021

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE MAIRIE !

Votre mairie vous offre l'application **PanneauPocket** pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur

PLAY STORE APPSTORE APPGALLERY

Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquez plus aucune actu !

Pas de smartphone ni de tablette ? Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

City Stade - Aire de jeux

Les panneaux de basket du city stade étant vieillissants et cassés ont été remplacés par deux panneaux neufs. L'ensemble des équipements du city stade, de l'aire de jeux et de l'école maternelle a été contrôlé par une entreprise extérieure pour garantir la sécurité des utilisateurs.

Les éventuels défauts signalés dans le rapport de l'entreprise feront l'objet de réparations. C'est pourquoi le second tourniquet de l'aire de jeux sera prochainement remplacé.

Facturation des eaux usées



Tout citoyen demeurant dans la commune desservie par le réseau d'eaux usées sur le domaine public sera assujéti à la « **facturation assainissement** », même si le pavillon n'est pas raccordé mais raccordable.

Pour toute réclamation, s'adresser au Pôle Développement Durable de l'Agglomération de Compiègne compétente au 03.44.40.76.19.

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Le samedi

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés

de 10h à 12h

Sacs de déjection canines

Des sacs pour ramasser les déjections canines sont toujours disponibles gratuitement en mairie.



Pour info

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Installation des guirlandes de Noël et remplacement des ampoules défectueuses

Notre commune s'est une nouvelle fois illuminée pour les fêtes de fin d'année. Afin de garantir le bon fonctionnement des guirlandes, les agents techniques ont effectué la traditionnelle remise en état de celles-ci. Cette année, nous avons fait l'acquisition de 2 guirlandes traversantes supplémentaires.

Fibre optique

Pour les logements qui ne seraient pas encore raccordés à la fibre optique (qui ne seraient pas éligibles après avoir fait le test), nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de la mairie afin de vous faire connaître. La secrétaire pourra signaler votre problème de raccordement au SMOTHD, syndicat mixte du très haut débit. Celui-ci interviendra pour vous donner satisfaction.



Pour info

Vous voulez faire un test d'éligibilité à la fibre ?



Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous attendent les mardis de 16h30 à 17h30.

Le port du masque est obligatoire.



Travaux au presbytère

Dans la poursuite des travaux engagés pour la restauration de la bâtisse, après les rejointoiments, la réfection de tout l'éclairage et l'alimentation électrique avec mise aux normes (travaux effectués par des artisans), nous avons remplacé les gouttières du pignon Sud pour collecter les eaux de pluie s'écoulant des deux versants de toiture. Le plafond de la salle à manger a été refait par notre service technique.

La complémentaire santé de votre commune



**Avoir accès à une complémentaire Santé efficace à un prix attractif
Des Soins de Santé bien remboursés à la hauteur de vos besoins**

- **25 % sur votre contrat pour les Retraités, pour les Seniors (plus de 60 ans), pour les professionnels**
 - **et -15 % pour tous les autres habitants de SAINTINES**
- Réduction viagère (pour toute la durée du contrat mis en place)*

Devis comparatif gratuit et sans engagement

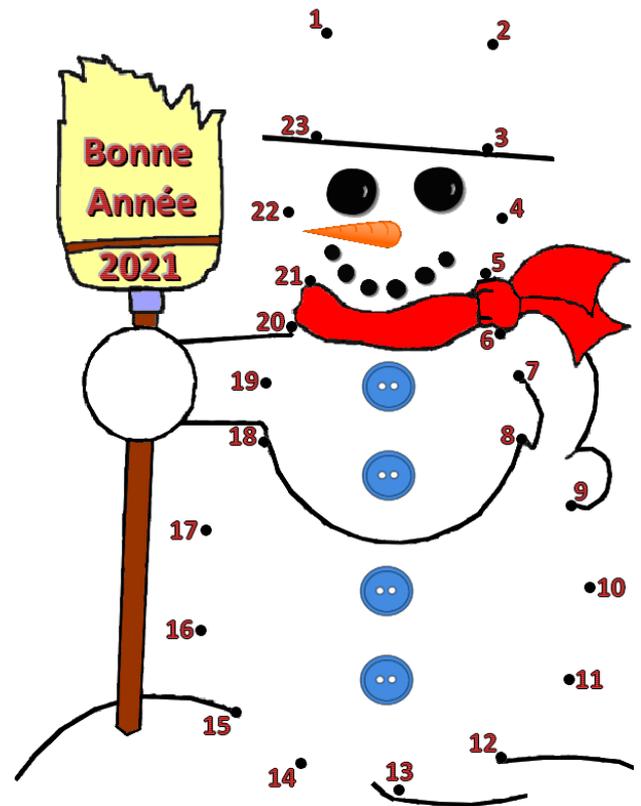
UNE OFFRE POUR TOUS LES HABITANTS DE SAINTINES

Pour prendre Rendez-vous, Contactez directement :

Sandra MONOPOLI Au : 06 03 45 31 40

SUDOKU

	8	1		9		6		
						8		4
4	6				2			
							8	
9			7	6	4			2
	3							
			1				9	6
1		3						
		2		4		3	7	



Mots Cachés

D	S	P	F	X	X	B	U	C	H	E	S	G	U
E	F	W	J	H	F	Q	N	O	E	L	K	E	A
C	Q	H	A	J	K	A	X	A	P	Z	G	J	X
O	O	O	R	F	D	I	H	R	E	N	N	E	W
R	M	T	U	G	P	T	A	N	N	E	E	P	P
A	V	T	C	H	E	M	I	N	E	E	K	Y	E
T	S	E	V	Q	C	H	O	C	O	L	A	T	R
I	D	C	W	X	G	U	I	R	L	A	N	D	E
O	P	C	R	E	V	E	I	L	L	O	N	Y	-
N	P	T	R	A	I	N	E	A	U	C	Y	P	N
N	O	U	N	O	U	R	S	E	I	A	Q	O	O
M	H	Q	Z	B	X	L	U	T	I	N	E	O	E
V	J	O	U	E	T	S	V	X	N	D	Y	Y	L
R	P	D	M	C	L	S	A	P	I	N	W	V	F

- | | |
|------------|-----------|
| Annee | Buche |
| Cheminee | Chocolat |
| Decoration | Guirlande |
| Hotte | Jouets |
| Lutin | Noel |
| Nounours | Pere-Noel |
| Renne | Reveillon |
| Sapin | Traineau |

Distribution de paniers de légumes

Depuis une dizaine d'années, un couple de Saintines distribue bénévolement des paniers de légumes issus de l'association Les Jardins du Plateau Picard.

Ces bénévoles ont pour but de centraliser la commande des adhérents et de leur permettre de la récupérer.

Entre 10 et 12 personnes de Saintines et d'autres communes environnantes peuvent bénéficier de ce service, sachant que le nombre d'adhérents à accueillir est limité à 12.

Sur la commune un seul point de dépôt est pour le moment répertorié par l'association.

Un grand merci à ces personnes pour leur dévouement, ce qui peut en inciter d'autres à faire du bénévolat.

Pour info

Les Jardins du Plateau Picard sont nés en 1998 d'une idée du Conseil de la Flamboyance qui a conduit à la création d'une association. Sa cohérence repose sur la reconnaissance du rôle de chacun et une volonté commune de défendre un choix de vie qui respecte l'homme et son environnement naturel.

Les jardins du Plateau Picard proposent à des personnes fragilisées par l'absence d'emploi (allocataire RSA, chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 26 ans) une situation de travail par la pratique d'un maraîchage respectueux de l'environnement, afin de favoriser leur retour à l'emploi .

L'objectif de l'association est de les amener à réapprendre des gestes professionnels et retrouver la vie en collectivité. Plus d'un tiers des personnes en insertion retrouvent une formation qualifiante ou un emploi avant la fin de leur contrat.

Les Jardins cultivent 15 hectares sur la commune d'Avrechy et 8.000 m² de serres sur la commune d'Airion. Le siège de l'association, ainsi que 2.000 m² de locaux techniques, se trouvent à Fournival. L'association compte environ 600 adhérents et une équipe de près de 26 salariés en insertion encadrés par des professionnels.

Chaque semaine, la production est distribuée équitablement à l'ensemble des adhérents sous la forme de paniers légumes dont le contenu correspond à la consommation moyenne d'une semaine pour 2 ou 4 personnes suivant les choix des adhérents.



oïse
LE DÉPARTEMENT

EN ROUTE POUR L'EMPLOI
AVEC
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

LE BUS
DÉPARTEMENTAL POUR
L'EMPLOI

Saintines
Le 23 mars

EMPLOI

INFORMATIONS

INSERTION

FORMATION

Kickandthai Saintines

Une saison assez particulière a démarré en septembre 2020 et nous continuons les entraînements tout en respectant le protocole sanitaire. Nous nous adaptons au fur et à mesure afin que les entraînements puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Toutes les informations sont notées régulièrement sur notre compte Facebook : Kickandthai Saintines

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la secrétaire au 06 10 91 42 55.



Fêtes et Cérémonies

Cérémonie du 11 novembre

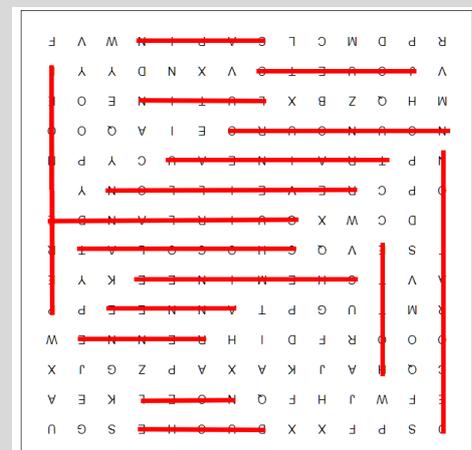
En raison de la situation sanitaire, M. le Maire, ses adjoints et quelques conseillers ont rendu hommage aux soldats sans la présence d'anciens combattants, de public ni fanfare. Il a procédé au dépôt de gerbe puis a lu le nom de chaque soldat ainsi que le discours de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des armées. Ce fut un hommage bien particulier ...

Résultats des jeux

6	9	2	5	4	8	3	7	1
1	7	3	6	2	9	5	4	8
8	4	5	1	3	7	2	9	6
2	3	4	9	8	1	7	6	5
9	5	8	7	6	4	1	3	2
7	1	6	2	5	3	4	8	9
4	6	7	8	1	2	9	5	3
5	2	9	3	7	6	8	1	4
3	8	1	4	9	5	6	2	7

Noël des écoles

Nous avons tenu à ce que les élèves de l'école aient leur cadeau de Noël de la municipalité comme d'habitude. Chaque enseignant a pu distribuer les cadeaux dans leur propre classe avant les vacances ainsi qu'un sachet de chocolats. Nous espérons que les enfants ont été satisfaits et qu'ils ont passé de bonnes fêtes.





PRÉFÈTE
DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Orientation et accompagnement

Scannez le QR code



pour géolocaliser les structures
d'aide et d'information
via la carte interactive
Once Upon a Map®

Si vous êtes victime
de violences

APPELEZ LE **3919***

*appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

